

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

Le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2009 doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget de l'année.

Le document que j'ai l'honneur de vous présenter est destiné à vous donner tous les éléments du contexte sur la préparation du Budget Primitif 2009.

L'analyse portera sur :

- I – L'environnement national
- II – La situation financière du Département
- III – Les axes d'intervention, par politique, pour 2009.

*

* *

I – L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

A - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2009

L'année 2008 a été marquée par plusieurs chocs intervenus sur les marchés internationaux, notamment sur le marché des matières premières et des changes. Tous les grands pays européens, les Etats Unis, l'Asie sont concernés. Ces chocs se sont traduits en France par un ralentissement de l'investissement industriel et une montée de l'inflation.

Toutes les économies sont touchées par la crise financière internationale qui a suivi. Celle-ci ne sera pas sans conséquence sur les finances locales. Aujourd'hui, il est très difficile, voire impossible de prévoir la situation économique à court ou moyen terme.

La nature de cette crise rend inopérante toute projection chiffrée de l'économie. La crise se caractérise par quatre phénomènes : la volatilité des marchés financiers, les effets négatifs sur l'économie, l'incertitude de la date de sortie de crise, les difficultés pour les banques de prêter.

Compte-tenu de cette situation, les « orientations budgétaires » reprennent tout leur sens. Politique fiscale, investissements à réaliser, dette et emprunts : tels sont les choix sur lesquels il faudrait faire porter l'analyse .

Prenant en considération cet environnement difficile et volatil, le gouvernement a retenu provisoirement, pour le projet de loi de finances 2009, une hypothèse de croissance de 1%. Toutefois, les réformes engagées devraient conduire à une croissance supérieure à l'hypothèse de travail prise en compte pour l'élaboration du projet de loi de finances pour l'année 2009. Le tableau, ci-dessous, retrace les prévisions économiques 2008-2009 retenues par le gouvernement.

Il est à noter que ces prévisions économiques ont été établies avant la crise financière internationale. Les données de ce tableau devront certainement être corrigées pour tenir compte de l'environnement économique.

Prévisions économiques 2008-2009 (1)
(taux de variation en volume, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009
PIB en France	2,2	1,0	1,0 – 1,5 (*)
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,7	3,5	2,5
Indice des prix à la consommation en France	1,5	2,9	2,0
PIB dans le monde	5,1	4,1	3,6
Etats-Unis	2,2	1,6	0,5
Zone euro	2,6	1,4	1,0
Allemagne	2,6	1,6	0,8
Italie	1,4	0,2	0,6
Indice harmonisé des prix à la consommation en zone euro (moyenne annuelle en %)	2,1	3,4	2,2
Taux de change EUR/USD (moyenne annuelle)	1,37	1,50	1,45
Prix du brent (moyenne annuelle en USD)	72,5	109	100

(1) Source : PLF 2009

(*) La croissance en 2009 retenue pour la préparation du budget est par prudence la borne inférieure de la fourchette.

B - PROJET DE LOI DE FINANCES 2009.(PLF 2009)

Le Projet de Loi de Finances 2009 s'inscrit, pour la première fois, dans le cadre d'une programmation triennale des dépenses de l'Etat.

Il poursuit trois objectifs majeurs et traduit les engagements pris par le Président de la République devant les Français :

1 - Le redressement structurel des finances publiques.

Le projet de budget repose sur la stabilisation des dépenses de l'Etat en volume (soit une progression limitée à 2 % par rapport à la loi de finances de 2008).

Toutefois, trois priorités ont été affirmées : l'enseignement supérieur, la recherche et la justice. Cette orientation des dépenses de l'Etat est obtenue dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Les collectivités territoriales sont associées à cet effort de réforme puisque les dotations de l'Etat versées aux collectivités évolueront comme l'ensemble des dépenses de l'Etat, c'est à dire au rythme de l'inflation.

2 – Le déficit budgétaire est contenu, malgré une conjoncture économique défavorable, peu porteuse de recettes.

Le déficit 2008 est revu à la hausse (moins-value sur les recettes fiscales et augmentation de la dette liée à l'inflation) et la dégradation du déficit budgétaire 2009 est contenue.

3 – Le volet fiscal du Projet de Loi de Finances présente trois priorités :

- a – améliorer la compétitivité de l'économie,
- b – accroître l'équité du système fiscal,
- c – promouvoir un développement durable.

*

II – LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

A - LES FINANCES DEPARTEMENTALES EN 2008

1 – Les recettes

Comme toute collectivité, le Conseil Général de l'Yonne dispose de quatre grandes masses financières pour couvrir les dépenses obligatoires et facultatives dont la réalisation a été décidée :

A) les recettes « affectées » correspondant pour l'essentiel à des subventions d'équipement et des participations extérieures,

B) les dotations et les compensations de l'Etat dont les principales sont : la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation Générale d'Equipement 2^{ème} part, la Dotation Générale de Décentralisation, la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges, les allocations compensatrices de fiscalité directe,

C) les ressources propres constituées par :

- * le produit des impositions directes et indirectes (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non-bâti, taxe intérieure sur le produit pétrolier, taxe sur les conventions d'assurances, droits de mutation, et taxe sur l'électricité),
- * les redevances pour services rendus (occupation du domaine public),
- * les produits du domaine (produits d'exploitation, aliénations),
- * les produits financiers (intérêts, dividendes),
- * les dons et legs

En 2008, les produits de fonctionnement totaux se sont élevés à 937,34 € par habitant et sont inférieurs à ce que perçoivent en moyenne les départements de même strate (959,30 € par

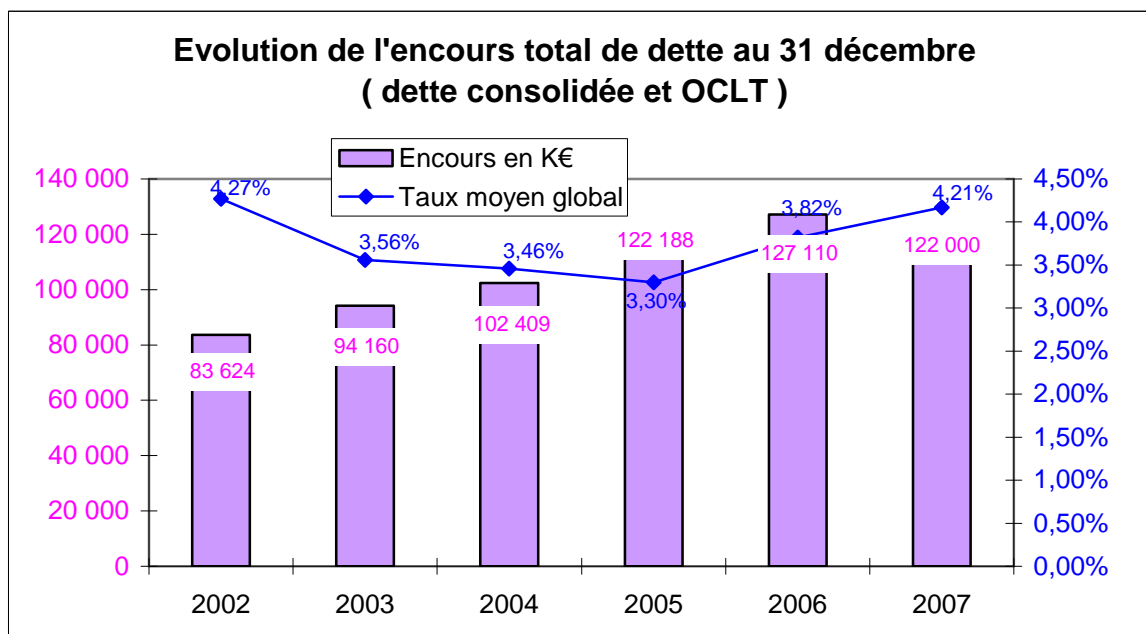
habitant pour les départements de 250 000 à 499 999 habitants). Le produit de la fiscalité directe représente 318,8 € par habitant contre 342 € pour la moyenne des départements de même strate.

D) l'emprunt

a – évolution de l'encours de la dette

Au 31 décembre 2007, l'encours de dette s'élevait à 122 millions d'euros soit 357,86 € par habitant (contre 403,06 € pour les départements de même strate).

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2005	2006	2007
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	94 160	102 409	122 188	127 110
Encours de la dette au 31 décembre	102 409	122 188	127 110	122 000
Dont encours OCLTR	17 607	28 487	17 366	19 246
Remboursement du capital dont remboursements anticipés	14 799 3 049	12 221	13 078	13 109
Emprunts nouveaux dont emprunts de refinancement	23 049 3 049	32 000	18 000	8 000
Variation de l'endettement	+ 8 249	+ 19 779	+ 4 922	- 5 110



Afin de financer les investissements de l'exercice 2008, un appel à l'emprunt de 32 à 35 millions d'euros s'est avéré nécessaire (Rappel : montant du recours à l'emprunt inscrit au BP 2008 : 43 millions - BS 2008 : 32 millions d'euros soit une inscription totale de 77 millions). Compte tenu d'un remboursement du capital d'environ 12 millions d'euros, l'encours de dette à fin 2008 devrait s'élever entre 143 et 145 millions d'euros.

b – évolution de la charge de la dette

La charge de la dette a progressé ces 3 dernières années. Elle s'explique à la fois par une progression de l'encours mais aussi par un renchérissement du coût de la dette.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Annuité de la dette courante (en milliers d'€)	14 679	14 825	15 475	16 669	17 199	17 274
Intérêts versés (en milliers d'€)	3 236	3 074	3 254	3 590	4 090	5 070
Remboursement de capital (en milliers d'€)	11 443	11 751	12 221	13 079	13 109	12 204
Ratios :						
Annuité courante (F/hab)	44	44,5	46	49,8	51,2	51,42
Annuité courante (% des recettes réelles de fonct)	6,46%	5,85%	5,87%	5,78%	5,51%	5,49%
Part des intérêts dans l'annuité	22,04%	20,74%	21%	21,54%	23,78%	29,35%
Annuité courante (en % de Epargne de gestion)	28,54%	27,74%	32,39%	26,81%	27,83%	NC

*2008 : données prévisionnelles

En terme de flux, le **poids de l'endettement du département**, qui s'apprécie en rapportant les décaissements induits par l'endettement (remboursement du capital+intérêts) à la capacité de paiement du Département soit l'épargne de gestion (différence entre les RRF et les DRF – les intérêts), était de **27,83% en 2007**.

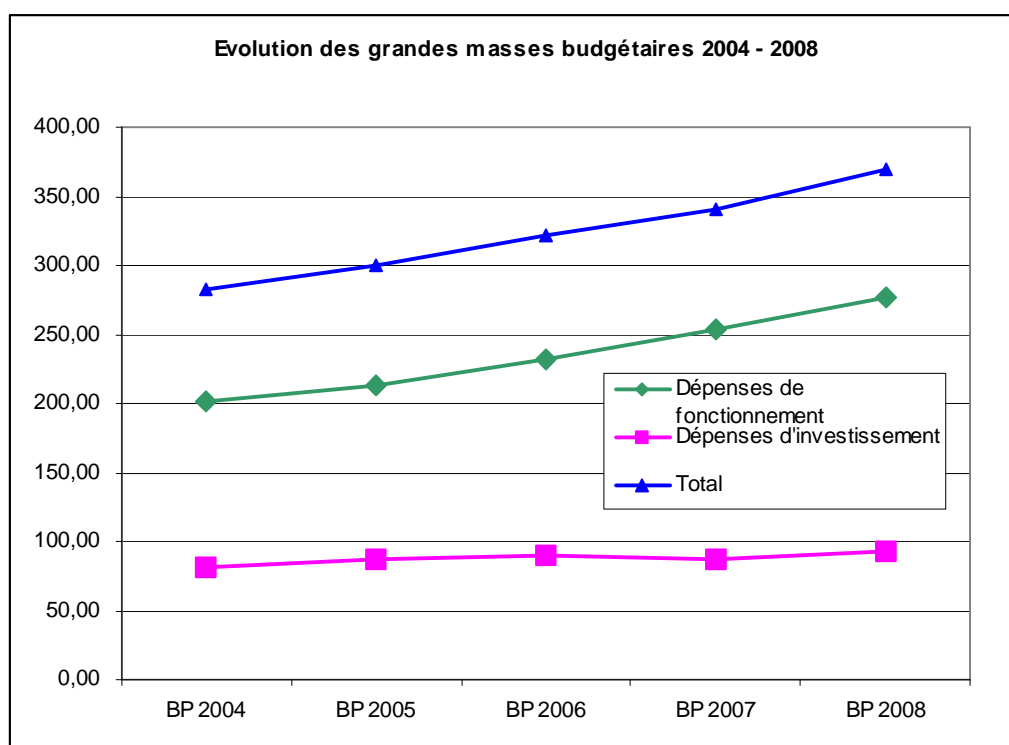
Si le Département utilisait la totalité de son épargne brute au remboursement de sa dette, il lui faudrait **2.11 ans** pour se désendetter totalement contre 2.17 ans à fin 2006.

2 – Les dépenses

a – Evolution

En milliers d'euros

	BP 2004	BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008
Dépenses de fonctionnement	201,60	213,60	232,60	254,20	277,20
Dépenses d'investissement	81,00	86,50	89,80	86,40	93,00
Total	282,60	300,10	322,40	340,60	370,20



a - 1 - Dépenses d'investissements

COMPTES ADMINISTRATIFS – SECTION D'INVESTISSEMENT – 2001 A 2007

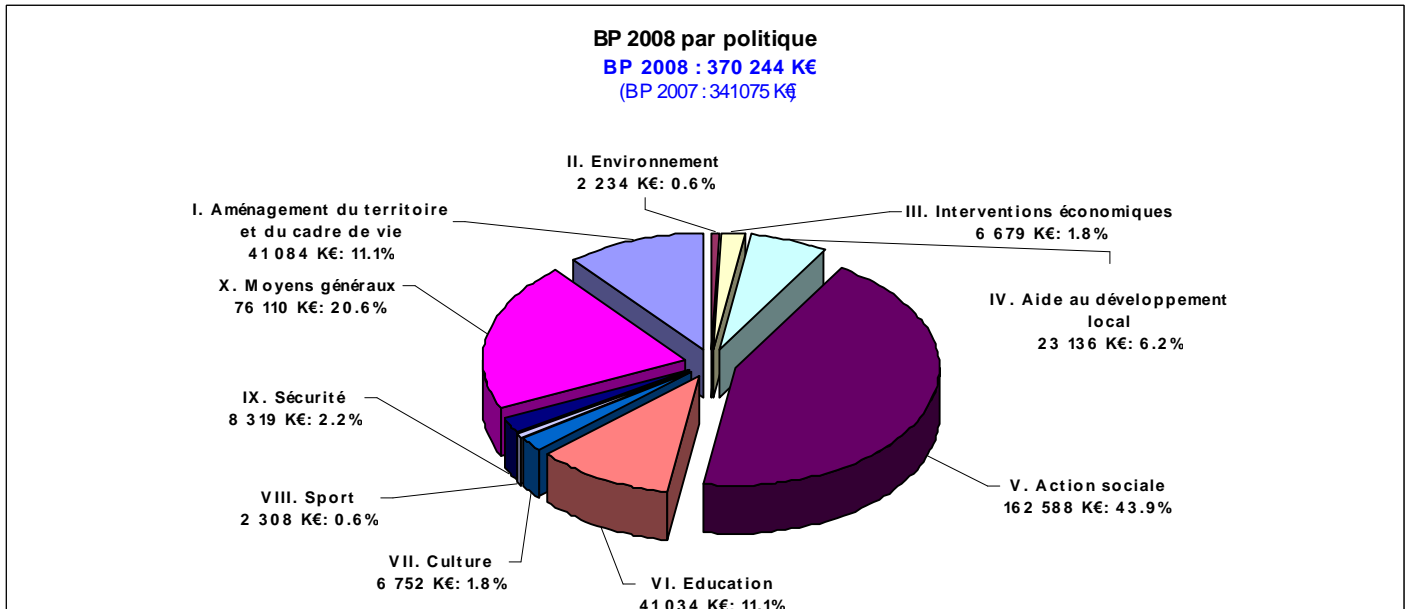
	2001 €	2002 €	2003 €	2004 €	2005 €	2006 €	2007 €
Dépenses réelles d'investissement	73 508 001	76 382 766	79 421 712	91 706 242	92 709 698	89 180 581	90 777 428
dépenses d'équipement	34 087 669	38 517 470	42 794 144	49 216 442	47 396 348	44 270 388,97	41 429 693,34
subventions d'investissement	19 965 337	23 207 828	23 006 112	29 625 296	31 849 266	27 562 169,66	33 300 040,78
Mouvements de titres et créances	3 605 240	1 331 543	396 186	1 094 823	1 242 678	4 245 218,72	2 929 029,96
Mouvements de dette	15 600 024	11 317 539	11 443 250	11 751 047	12 221 406	13 078 951,34	13 112 146,71
Autres	249 731	2 008 387		584 151		23 852,60	6 516,92
Dépenses d'équipement prévues (cptes 21-23-132)	68 236 393	70 281 039	70 537 128	74 156 367	58 942 903	55 233 735	69 333 404
Dépenses d'équipement réalisées (cptes 21-23-132)	34 087 669	38 517 470	42 794 144	49 216 442	47 396 348	44 270 389	41 429 693
% de réalisation	49,96%	54,80%	60,67%	66,37%	80,41%	80,15%	59,75%
Gendarmeries	996 115	1 707 962	2 425 625	2 697 608	1 897 277	1 295 367	164 103
Hôtel du Département et bât. administratifs	3 883 123	2 661 876	2 512 254	2 068 441	687 671	232 629	102 479
Voirie	20 935 448	23 831 719	24 856 601	28 599 142	23 651 556	21 549 616	20 164 183
Collèges	6 970 013	8 746 356	11 393 576	12 038 057	11 038 971	11 469 834	13 676 377
Equipement sanitaire et social	346 205	1 194 702	331 837	2 012 105	1 440 661	1 377 628	264 775
Autres	956 764	374 853	1 274 252	1 801 089	8 680 212	8 345 315	7 057 778
Subventions d'équipement versées	19 965 337	23 207 828	23 006 112	29 625 296	31 849 266	27 562 170	33 300 041
dont Programmes pour l'Etat et etbs pub.	2 372 126	2 580 447	1 987 755	271 582	517 458	1 179 068	387 708
dont Subv. Offices HLM	11 144	127 511	3 607				
dont Communes	13 055 170	15 832 376	16 697 572	19 405 027	21 058 612	18 574 281	21 372 764
dont organismes publics divers				4 628 759	4 386 854	3 677 883	5 711 781
dont personnes de droit privé				5 240 477	5 541 458	3 645 693	5 486 236
dont Autres tiers	4 526 898	4 667 493	4 317 179	79 453	344 883	485 244	341 553

a - 2 - Dépenses de fonctionnement

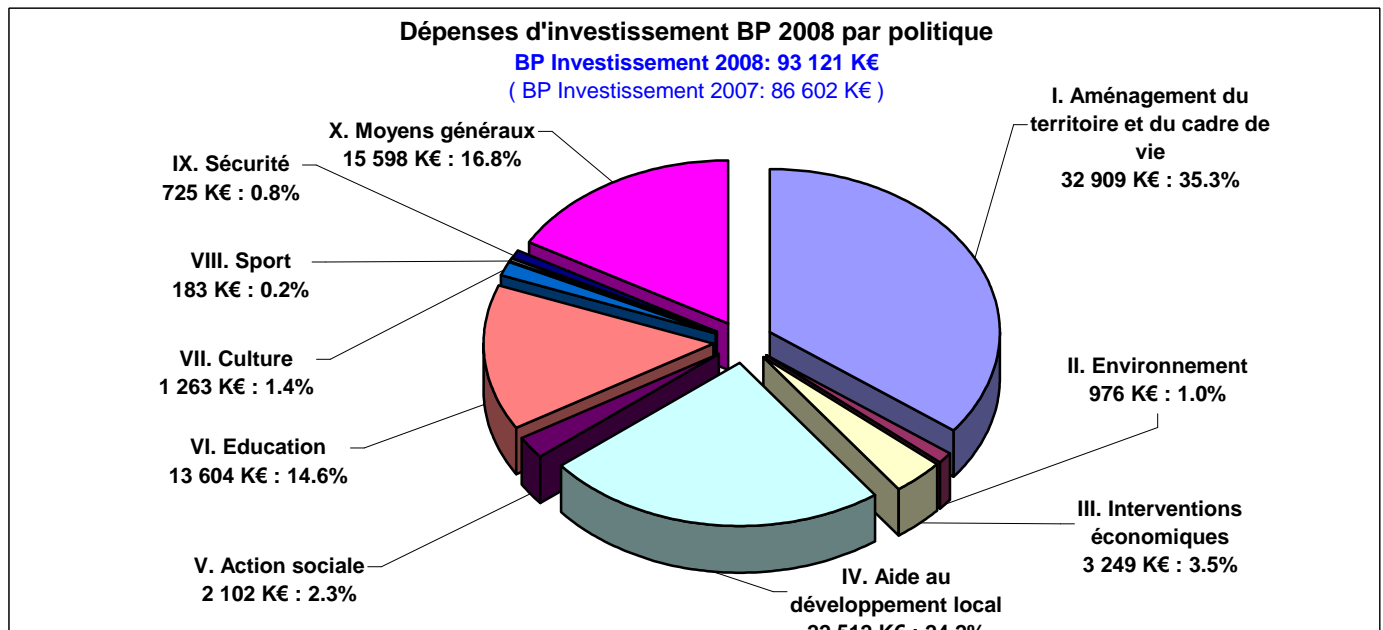
	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Dépenses réelles de fonctionnement					
Dépenses de personnel	32 159 308,68	34 332 650,81	34 455 422,53	43 078 678,68	55 232 994,00
Intérêts de la dette (E)	3 642 926,91	3 253 824,64	3 589 581,94	4 089 637,17	5 070 000,00
Charges à caractère général	30 001 765,54	32 347 045,80	32 238 262,31	34 344 554,59	35 554 864,00
Subventions aux associations	13 161 778,57	12 521 882,17	12 904 345,38	13 532 892,36	15 303 516,00
APA	21 153 172,51	23 769 778,02	25 163 365,94	26 629 651,16	28 100 000,00
Insertion	1 954 278,28	2 035 895,14	3 048 406,43	4 392 959,85	5 240 040,00
Allocations RMI	18 515 134,03	20 412 681,80	21 732 525,76	22 476 770,24	22 474 500,00
Aide aux personnes âgées	15 433 126,57	15 880 631,00	16 111 164,76	16 547 642,64	16 750 450,00
Prestation compensation du handicap			495 295,33	1 873 862,23	3 910 000,00
Aide aux personnes handicapées	32 035 072,76	34 446 003,66	35 358 636,41	35 560 272,76	39 088 600,00
Aide aux enfants	23 253 072,13	25 796 995,68	27 515 794,16	31 021 764,14	31 380 962,00
Aide sociale facultative	1 327 490,16	2 141 377,02	2 273 376,78	2 058 625,83	2 473 590,00
Autres	572 429,57	472 818,06	419 142,53	431 696,23	433 600,00
Total dépenses d'aide sociale	114 243 776,01	124 956 180,38	132 117 708,10	140 993 245,08	149 851 742,00
Bourses et prix	820 968,51	880 751,59	768 646,81	927 633,51	941 500,00
indemnités des élus	1 179 600,29	1 171 495,92	1 194 949,04	1 191 056,06	1 290 500,00
Dotation de fonctionnement des collègues	3 634 919,40	3 582 147,34	4 209 603,63	4 748 460,47	5 067 888,00
Service incendie	3 856 658,00	4 885 500,00	6 030 000,00	6 912 000,00	7 571 820,00
autres	853 065,69	957 948,61	1 677 913,56	1 219 549,12	1 203 900,00
Total contributions diverses	10 345 211,89	11 477 843,46	13 881 113,04	14 998 699,16	16 075 608,00
Charges exceptionnelles	120 378,75	71 328,00	77 200,61	28 177,42	32 800,00
Dotations aux provisions			137 204,12	3 512 000,00	50 807,00
TOTAL (A)	203 675 146,35	218 960 755,26	229 400 838,03	254 577 884,46	277 172 331,00

b - Dépenses 2008, par politique

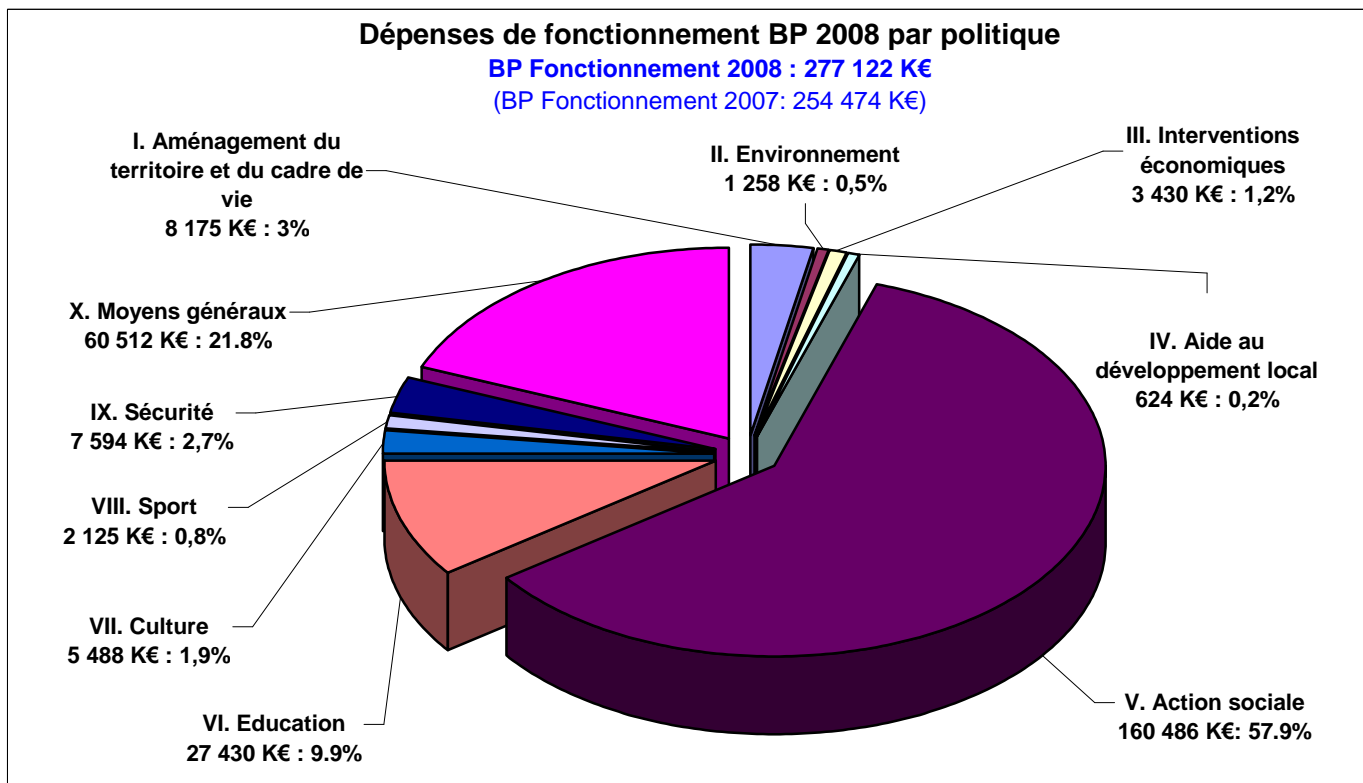
1 – Dépenses totales



2 – Dépenses d'investissement

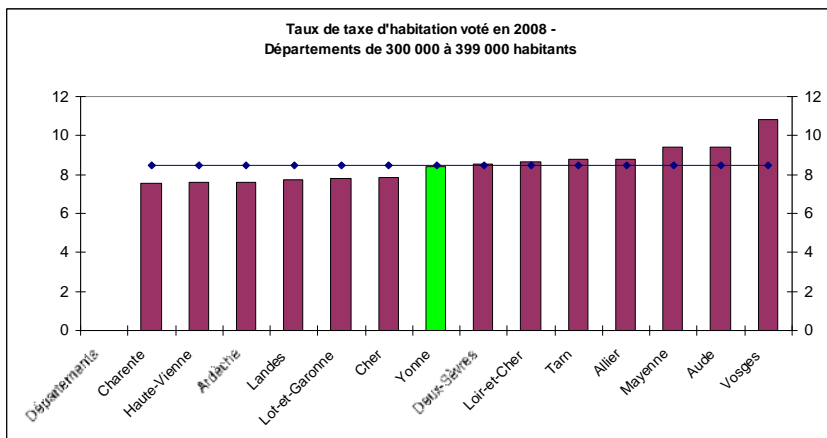


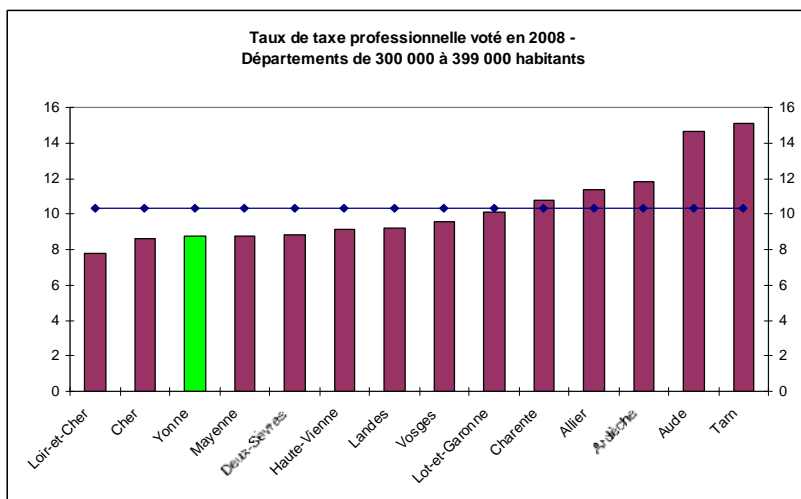
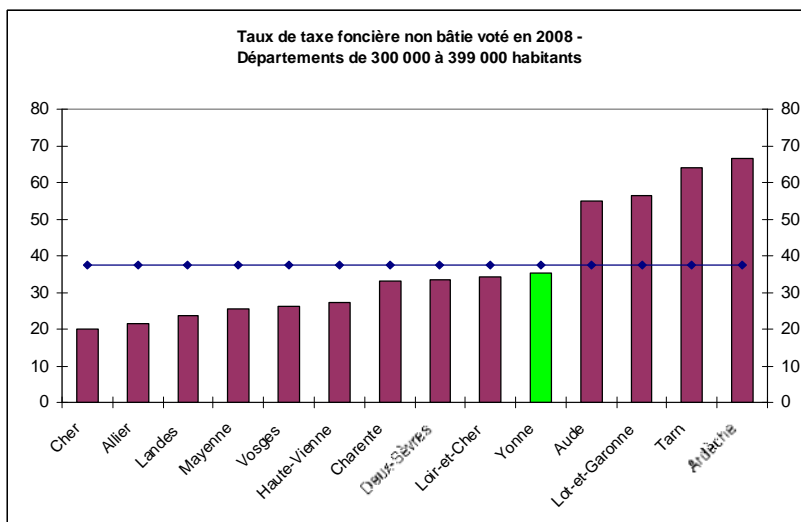
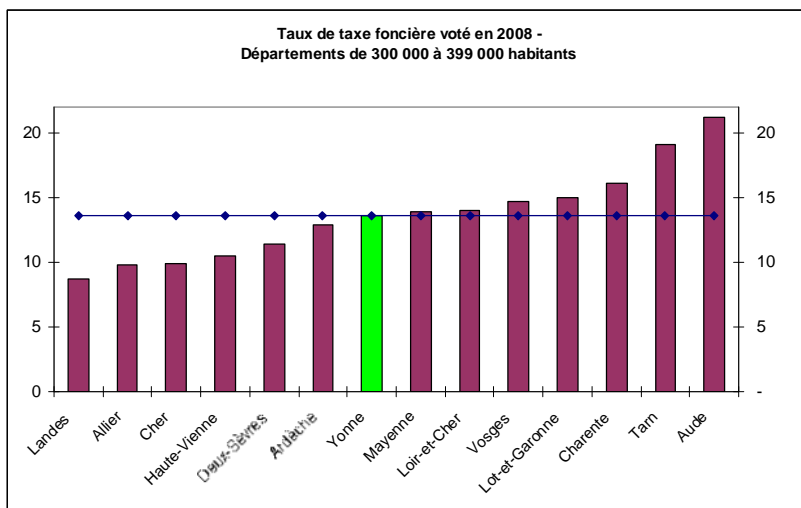
3 – Dépenses de fonctionnement



3 – Une fiscalité contenue.

Depuis 2004, les taux de la fiscalité locale ont progressé de 18.60% (cf. tableau évolution des taux et des bases). Les taux votés en 2008 se situent dans la moyenne des taux votés dans les départements de 300 000 à 399 999 habitants.





FISCALITE DIRECTE LOCALE – EVOLUTION DES PRODUITS, BASES, TAUX – 2002 A 2008

	2002	2003	var 03/02	2004	var 04/03	2005	var 05/04	2006	var 06/05	2007	var 07/06	2008
PRODUITS												
Total Des produits	72 661 106	79 726 961	9,7%	81 630 683	2,4%	85 984 231	5,3%	95 927 329	11,6%	102 153 858	6,5%	107 262 099
Taxe d'habitation	17 967 869	19 907 264	10,8%	20 518 929	3,1%	21 628 880	5,4%	24 157 549	11,7%	26 193 277	8,4%	27 676 877
Foncier bâti	24 518 835	26 745 902	9,1%	27 606 044	3,2%	29 370 200	6,4%	32 830 566	11,8%	35 866 631	9,2%	38 015 523
Foncier non bâti	269 570	280 175	3,9%	281 098	0,3%	295 475	5,1%	330 545	11,9%	367 425	11,2%	384 390
Taxe professionnelle	29 904 833	32 793 620	9,7%	33 630 683	2,6%	34 689 676	3,1%	38 608 669	11,3%	39 726 525	2,9%	41 185 309
BASES NETTES	921 921 600	958 053 500	3,9%	979 984 600	2,3%	1 005 229 500	2,6%	1 041 168 000	3,6%	1 074 743 000	3,2%	1 105 706 000
Taxe d'habitation	267 379 000	280 384 000	4,9%	288 999 000	3,1%	297 100 000	2,8%	308 132 000	3,7%	318 653 000	3,4%	328 704 000
Foncier bâti	225 150 000	232 371 000	3,2%	239 844 000	3,2%	248 900 000	3,8%	258 305 000	3,8%	269 067 000	4,2%	278 502 000
Foncier non bâti	956 600	940 500	-1,7%	943 600	0,3%	967 500	2,5%	1 005 000	3,9%	1 065 000	6,0%	1 088 000
Taxe professionnelle	428 436 000	444 358 000	3,7%	450 198 000	1,3%	458 262 000	1,8%	473 726 000	3,4%	485 958 000	2,6%	497 412 000
TAUX												
Taxe d'habitation	6,72	7,10	5,7%	7,10	0,0%	7,28	2,5%	7,84	7,7%	8,22	4,8%	8,42
Foncier bâti	10,89	11,51	5,7%	11,51	0,0%	11,80	2,5%	12,71	7,7%	13,33	4,9%	13,65
Foncier non bâti	28,18	29,79	5,7%	29,79	0,0%	30,54	2,5%	32,89	7,7%	34,50	4,9%	35,33
Taxe professionnelle	6,98	7,38	5,7%	7,38	0,0%	7,57	2,6%	8,15	7,7%	8,55	4,9%	8,76

	2002	2003		2004		2005		2006		2007		2008
Valeur Point de Fiscalité	701 530	754 282		816 307		838 504		890 800		839 220		898 905
Produit fiscal à taux constant	70 153 039	75 428 228		81 630 684		83 850 444		89 079 985		98 053 905		105 081 298
Produit fiscal +1%	70 854 570	76 182 510		82 446 991		84 688 948		89 970 785		98 893 124		105 980 203
Potentiel fiscal	65 619 378	71 033 372		73 542 431		78 716 194		85 614 200		89 702 056		NC
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,11	1,12		1,11		1,09		1,12		1,14		NC
Réforme de la taxe professionnelle - 2007												
Montant de la participation du CG										1 822 884		2 380 450
Pourcentage bases plafonnées										37,33%		39,65%

B - LES PERSPECTIVES DE RECETTES 2009

Evolution des recettes 2008-2009.

1 - Les Dotations de l'Etat.

Afin d'associer la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales évoluera au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat, c'est à dire l'inflation, soit 2 % pour 2009.

L'enveloppe financière regroupant l'ensemble des concours de l'Etat est intitulée enveloppe normée. Pour 2009, le périmètre de cette enveloppe normée est élargi. Il comprend notamment, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le FMDI, le prélèvement au titre des amendes de police et des radars automatiques...

L'indexation de la DGF sur la seule inflation prévisionnelle soit 2 % correspond à l'évolution nationale. Hors FCTVA, les transferts de l'Etat de l'enveloppe normée progressent de 0,8 %.

Pour le Département de l'Yonne, le montant du FCTVA attendu pour 2009 étant en baisse par rapport à celui perçu en 2008, la progression des dotations de l'Etat ne devrait pas être supérieure à 0,5 %, soit 430 000 € de dotation supplémentaire par rapport à celle de 2008.

2 - Les droits de mutation.

L'enveloppe inscrite au Budget 2008 (29 500 000 €) ne sera pas vraisemblablement atteinte. Aussi, conviendra-t-il d'être prudent pour fixer l'inscription budgétaire 2009.

3 - La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

La compensation du transfert de la gestion du RMI a été fixée par la commission d'évaluation des charges. Le produit de la TIPP revenant aux départements évolue comme les quantités de supercarburants et de gazole consommées au niveau national.

Une diminution de 10 % de la consommation ayant été constatée en août 2008, il conviendra également d'être prudent pour arrêter le montant de la dotation 2009.

4 - La taxe sur les conventions d'assurance

Afin de financer les transferts de compétence, les départements perçoivent le produit d'une fraction de taux de TSCA sur les contrats d'assurance.

La dotation TSCA 2009 devra tenir compte des dernières intégrations de personnel relevant de l'Education Nationale (9) et de l'Equipement (28).

5 - La fiscalité directe locale

En 2008, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 107 300 000 €. Si l'on applique une progression des bases de 1,8 %, le produit fiscal attendu à taux constant serait d'environ 109,2 M€. Puisse la crise financière actuelle favoriser la mise en œuvre d'une réforme de l'ensemble de la fiscalité locale, attendue par tous les acteurs des collectivités locales.

6 - L'emprunt

Au 31 décembre 2007, l'encours de dette s'élevait à 122 millions d'euros. En 2008, afin de financer nos investissements, un besoin d'emprunt de 32 à 35 millions d'euros s'est avéré nécessaire. L'encours de dette s'élèvera donc à 142 - 145 millions d'euros fin 2008, soit 423,35 € par habitant, soit un endettement de 23 M€ en 2008 qui aura des conséquences sur les inscriptions budgétaires de l'annuité de la dette.

*

III – LES AXES D'INTERVENTION PAR POLITIQUE POUR 2009

PREAMBULE

Cinq priorités devront nous guider dans l'élaboration du projet de budget 2009 :

1 - Affirmation d'une politique de développement durable du Département de l'Yonne

Dans ce domaine, le Conseil Général se doit de montrer l'exemple, à la fois pour ses propres bâtiments, pour ceux qu'il construit (gymnases, collèges,...) et pour ceux qu'il finance.

Pour atteindre cet objectif, une action significative sera conduite pour inciter à la construction de bâtiment respectant les nouvelles normes en vigueur issues du Grenelle de l'environnement.

2 - Création d'un Service d'Assistance Technique aux Collectivités : A.T.C.

Face à la demande croissante des élus locaux de bénéficier d'une assistance technique dans l'élaboration de leurs projets d'investissements, je vous proposerai la création d'un Service d'Assistance Technique aux Collectivités : A.T.C.

Ce service sera composé de 6 personnes localisées dans les A.T.R. et placées sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique basé à Auxerre.

La mission de ces A.T.C. est d'apporter une aide technique dans différents domaines : bâtiments, voirie, économies d'énergie, gestion de l'eau et des déchets...

3 - Mise en place des compétences dévolues au Département par la loi dans le domaine social :

- le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.). Je souhaite que le Conseil Général en s'appuyant sur les intercommunalités soit performant et innovant dans la mise en place de ce nouveau dispositif qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2009.
- mise en place de la réforme de la protection juridique des majeurs,
- mise en place des actions définies dans le schéma gérontologique.

4 - Maintien et renforcement de nos actions pour soutenir le développement économique du Département de l'Yonne.

De part sa proximité le Conseil Général est un acteur essentiel du développement économique. En 2009, nous devons en raison du contexte économique mondial être encore plus présent et réactif pour soutenir les entreprises qui connaîtraient des difficultés et accompagner les éventuels plans de restructuration industrielle.

Nous devons également mettre en valeur nos atouts (positionnement géographique, terrains disponibles à moindre coût, qualité de la main d'œuvre) pour en attirer de nouvelles et favoriser le développement d'autres.

5 - Accompagnement des orientations définies par notre assemblée le 24 octobre 2008 dans le cadre du schéma de développement touristique de l'Yonne.

Je vous rappelle les quatre grandes orientations :

- poursuivre une véritable démarche marketing de mise en marché de la destination et conquérir de nouvelles clientèles,
- favoriser un développement touristique territorialisé basé sur une logique de projets d'envergure et de coopération transversale,
- soutenir les filières d'activités transversales favorisant l'itinérance tout au long de l'année,
- accompagner les acteurs touristiques vers un développement qualitatif au bénéfice de l'accueil du touriste en renforçant le rôle d'ingénierie de l'ADTY.

A - QUELQUES MESURES GENERALES

1 - Dans le cadre de la mise en place de la LOLF, doit être conduit un aménagement de notre organisation.

Pour assurer le bon fonctionnement d'une LOLF départementale, il faut mettre en adéquation les éléments suivants : Politiques – Commissions – Organigramme.

Je vous propose que les attributions des commissions thématiques correspondent à la définition d'une ou plusieurs politiques, ce qui évitera qu'une commission n'ait en charge qu'une partie d'une politique. En **annexe**, figure la répartition entre les commissions et les politiques définies par notre assemblée.



Vous constaterez que le nombre de politiques qui vous est proposé est de 9 : en effet, la politique « Aide au développement Local » ne figure plus dans la liste définie il y a quelques années, de même que la politique « Sécurité ». En revanche, a été créée la Politique « Agriculture et Aménagement Rural ».

La suppression de la politique « Aide au Développement Local » s'est avérée une nécessité pour qu'une commission ait la compétence de l'ensemble des dossiers relevant d'un même domaine d'activité.

L'ensemble des sous-politiques et programmes a été réparti au sein des neuf politiques (cf. annexe).

2 - Montant minimum de subvention

Actuellement, ce seuil est fixé à 300 € pour les communes de moins de 1 500 habitants et de 1 500 € pour les plus de 1 500 habitants.

Je vous proposerai de relever ce seuil à 1 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants et 3 000 € pour les communes de plus de 2 000 habitants.

3 - Aide aux communes de 5 000 habitants et plus

Je vous propose de supprimer cette ligne budgétaire et d'adopter, pour les collectivités concernées la procédure suivante : établissement d'un contrat d'engagement de financer des opérations (2 ou 3 par an) à partir d'une programmation annuelle, ce contrat arrêtant la nature des travaux et le taux de subvention.

4 - Caducité des aides

Pour éviter des réattributions de subvention, après constatation de caducité, je vous propose les mesures suivantes :

- pour une subvention inférieure à 50 000 €, annulation de celle-ci si les travaux n'ont pas commencé dans le délai d'un an, sans possibilité de réattribution,
- pour toutes les subventions, annulation si l'opération n'a pas été achevée au terme de 4 ans, sans possibilité de réattribution.

5 - Guide des Aides

Le guide des aides doit être mis à jour et réédité. Ce travail devait être réalisé au cours du premier semestre.

6 - Subventions aux associations

Il conviendrait de définir d'une manière plus précise les conditions d'octroi de subvention ; par exemple, prendre en considération le caractère réellement départemental de l'activité de l'association et le lieu du siège social.

B - PROPOSITIONS PAR POLITIQUE**I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU CADRE DE VIE.****a - Le logement communal.**

Compte-tenu des disparités dans les coûts de travaux de réhabilitation de logements communaux et de la présence d'un loyer, source de revenu pour la collectivité, un ajustement de notre système d'aide s'impose.

Je vous propose de lier l'attribution d'une subvention à la qualité « économie d'énergie – développement durable » du logement. Si le respect de cette qualité n'est pas assuré, la subvention pourrait être réduite de moitié, le montant du plafond restant identique.

Les agents chargés de l'assistance technique aux collectivités localisés dans chaque ATR pourraient être sollicités pour vérifier le respect des exigences formulées ci-dessus.

b - Auxerrexpo

Le financement pour partie (25%) de l'aménagement du parking devra être envisagé. Le financement pourrait être prévu sur deux exercices budgétaires.

c - Sécurité*** SDIS :**

Pour 2009, la contribution départementale sollicitée devrait se situer entre + 6/7 % par rapport à la contribution 2008.

*** Casernes de gendarmerie**

Je vous propose de supprimer l'aide du Conseil Général de l'Yonne en matière de casernes de gendarmerie et d'inciter les collectivités propriétaires à se rapprocher de sociétés pratiquant le bail emphytéotique administratif.

II – ENVIRONNEMENT

a – Une opération nouvelle pourrait être envisagée :

prise en charge d'un poste pour un Espace Info Energie. Portée par l'ADIL 89 et cofinancée par l'ADEME, et le Conseil Régional, cette structure a pour vocation de promouvoir le développement durable auprès des particuliers.

b – Une demande pourrait ne pas être satisfaite :

- prise en charge d'un chargé de mission Climat (conseil aux collectivités),

c – Afin de participer à l'amélioration significative de la qualité de l'eau dans le Département, je vous propose de concentrer nos efforts sur les deux mesures suivantes :

- en matière d'alimentation en eau potable : aide réservée aux unités de traitement et suppression de l'aide aux branchements particuliers,
- en matière d'assainissement : aide réservée aux stations d'épuration et suppression de l'aide aux réseaux, à l'exception des émissaires principaux.

Un rapprochement avec l'Agence de l'eau sera recherché pour réaliser une programmation commune Agence-Conseil Général de l'Yonne.

d - Assainissement pluvial.

Je vous propose de supprimer cette ligne budgétaire.

e - Aménagement foncier

Le Département de l'Yonne figure parmi les rares départements à financer les 2èmes remboursements. Je vous propose de ne plus apporter d'aide aux remboursements (1^{er} et 2^{ème} remboursements).

f - Plan d'élimination des déchets ménagers

A la lumière de l'enquête effectuée cette année sur l'application du schéma existant, un crédit d'études pourrait être inscrit au BP 2009 pour conduire la révision du schéma départemental. Un partenariat avec l'ADEME sera recherché.

III- INTERVENTIONS ECONOMIQUESa – T.G.V

Des discussions sont en cours avec la SNCF pour évaluer la politique conduite depuis de nombreuses années. La SNCF étudie la possibilité d'un TGV à vocation touristique le week-end. Je vous rappelle que la Région n'apportera sa participation en 2009 que si le système actuel de fonctionnement est modifié.

b – Aide au commerce en milieu rural.

Seuls pourraient être aidés les commerces suivants : épicerie générale, boulangerie, boucherie, charcuterie, traiteur sous réserve qu'il n'y ait pas déjà un commerce du même type dans la commune.

Pourraient être exclus les débits de boisson, restaurants, auberges, tables d'hôtes, hôtels, dépôts de pain et tous les commerces non alimentaires. Serait donc aidé le dernier commerce alimentaire (café+épicerie par exemple).

Je vous propose de fixer à 2 000 habitants le seuil en-deçà duquel la collectivité doit se situer pour être éligible.

c – Tourisme.

Le Conseil Général de l'Yonne est sollicité par la CCI pour participer au financement (Investissement : 242 000 € et Fonctionnement : 110 000 €) d'une plate-forme de commerce en ligne.

Des négociations avec l'ADTY devraient faire évoluer ce dossier qui doit relever de l'une ou l'autre structure pour éviter une compétence partagée.

d – Partenariat avec la Géorgie

Je vous propose que soit redéfini le périmètre de notre partenariat avec la Géorgie et que seule soit maintenue notre intervention en matière de dépistage et de soins.

IV – AGRICULTURE ET AMENAGEMENT RURAL

Dans cette politique figurent désormais les équipements ruraux et l'aménagement rural, notamment les aides aux bâtiments communaux, l'électrification rurale et les contrats de canton.

a – Les bâtiments communaux

Afin de mettre l'accent sur la notion de développement durable et d'économie d'énergie, je vous propose que la collectivité sollicitant une subvention pour un immeuble communal respectant les normes HQE reçoive une prime pour l'amélioration qualitative qui se traduirait par une augmentation du taux de subvention. (+ 10 %), le taux de base étant fixé à 20%.

La même procédure pourrait être utilisée pour tout investissement entraînant des économies d'énergie. Le non-respect entraînerait l'application du taux de subvention de 20 %.

Je vous proposerai, en outre, de ne plus subventionner toute dépense considérée comme de l'embellissement ainsi que des travaux de gestion courante.

Enfin, deux programmes devront être précisés : constructions publiques et opérations structurantes. Une nouvelle définition de ces deux programmes devra être élaborée pour éviter de financer des opérations de gestion courante (ex : travaux dans les cimetières...)

b – L'électrification rurale

Le Département de l'Yonne est un des rares départements français à inscrire à son budget des crédits consacrés à l'électrification rurale, les autres départements se contentent de répartir les crédits du FACE sans ajout de crédits départementaux.

Je vous propose donc de supprimer cette ligne budgétaire.

c – Les contrats de canton

La procédure des contrats de canton serait reconduite. Toutefois, je vous propose que soit étudiée la possibilité d'intégrer l'intercommunalité dans cette procédure.

Aussi, il conviendrait de prévoir l'autorisation de programme nécessaire dès le BP 2009 en mettant à profit le 1^{er} trimestre pour arrêter les modalités réglementaires de la procédure.

d – Aides aux opérations structurantes en milieu rural

L'existence de cette ligne budgétaire ne se justifie plus puisque les plafonds de subvention ont été supprimés.

Toute demande de subvention d'un investissement présentée par une collectivité peut être financée sur les lignes budgétaires existantes.

V – ACTION SOCIALE

a - Aires des gens du voyage

Le Conseil Général de l'Yonne participait financièrement (10%) à l'aménagement de places des aires des gens du voyage, en complément de l'aide de l'Etat.

Pour 2009, l'Etat ayant décidé de ne plus participer à ces engagements, je vous propose de supprimer cette aide.

b - Le Revenu de Solidarité Active

Le RSA est une prestation qui remplacera à la fin le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les primes de retour à l'emploi. Au total, le RSA remplace cinq prestations différentes.

Il ne s'agit pas d'une allocation fixe : les personnes qui ne travaillent pas du tout toucheront le RSA à taux plein, mais les personnes qui ont un salaire peu élevé bénéficieront d'un complément de revenus.

Cette nouvelle prestation sera mise en place le 1^{er} juin 2009.

Le financement du RSA sera assuré par redéploiement des dépenses associées aux prestations réformées et par une augmentation des contributions sociales sur les revenus du patrimoine et des placements.

c - Famille et Enfant

Le crédit 2009 consacré à cette sous politique devra tenir compte :

- d'une part, de l'évolution du nombre d'enfants placés,
- et d'autre part, des augmentations et réévaluations réglementaires des professionnels, notamment des travailleurs familiaux et assistants familiaux.

d - Personnes Handicapées

Comme en 2007, il est constaté en 2008, une baisse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour l'Aide d'une tierce personne (ACTP) et une progression, en nombre et en montant moyen attribué et versé, de la Prestation de Compensation du Handicap.

e - Personnes Agées

Le crédit à inscrire en 2009 devra tenir compte de l'évolution possible du prix de journée des établissements.

f - Personnes Dépendantes

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie continue de progresser du fait du vieillissement de la population et du niveau moyen de dépendance. Le crédit à inscrire en 2009 devra prendre en compte cette tendance, tendance qui risque d'être accentuée par l'application annoncée d'une nouvelle grille d'évaluation de la dépendance.

g - Actions de solidarité

Le niveau d'engagement de la collectivité 2008 sera assuré pour l'année 2009. Cet engagement entraîne une forte augmentation des crédits nécessaires à la gestion du Fonds Unique de Solidarité Logement (FUSL).

*

VI – EDUCATION

Les mesures suivantes pourraient être retenues :

a - programme de construction et d'entretien des collèges.

Notre programme sera poursuivi.

b - programme de construction des gymnases dans les cantons sans collège

Poursuite également du programme défini par notre assemblée.

c - enseignement supérieur

Une dotation devrait être prévue ; celle-ci constituera une première inscription budgétaire correspondant à la participation du Conseil Général aux travaux de construction du troisième Département de l'I.U.T d'Auxerre.

d - acquisition de bâtiments provisoires

Il serait souhaitable que le Département se constitue un petit parc de bâtiments modulables pour faire face à des besoins ponctuels.

e - "Concours scientifique"

Je vous proposerai en outre que l'année 2009 soit mise à profit pour examiner les conditions d'élaboration d'un « concours » scientifique, qui permettrait, en liaison avec le monde de l'entreprise et de l'Education Nationale, de « récompenser » les élèves les plus méritants.

f - locaux scolaires d'enseignement primaire

Depuis la possibilité offerte aux collectivités de cumuler DGE et crédits du Conseil Général de l'Yonne, les demandes en matière de locaux scolaires explosent. Afin de limiter cette croissance, je vous proposerai de revenir au rythme du forfait par classe, cantine, ...

VII – CULTURE

a – Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.)

Pour tenir compte des engagements antérieurs de notre assemblée vis à vis de l'EPCC , une augmentation de 283 000 € devra être prévue.

b – Musée Zervos

Des travaux de sécurité (caméra de surveillance) seraient à prévoir.

c – Maulnes

Des aménagements permettant l'accueil du public devront être prévus.

d – Mission Vézelay

Dans le cadre de cette mission élargie à Maulnes, pourraient être envisagées les dotations nécessaires pour :

- assurer la promotion de Maulnes,
- participer au 30^{ème} anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO de Vézelay.

e – Aide accrue pour bâtiments sur la liste rose

Je vous propose de supprimer cette liste : faire bénéficier de la participation accrue du Département les édifices en cours de travaux, mais ne plus ajouter de bâtiments.

La DRAC, en effet, profite de cette liste pour baisser son taux de participation et pousse les communes à se faire inscrire sur cette liste.

VIII – SPORTS

Cinq opérations seraient à prévoir dans le projet de Budget Primitif 2009 :

1 – Sport scolaire : création de quatre nouvelles sections,

2 – Tour de France,

3 – AJA : Création d'un terrain synthétique (participation par quart de la Ville, de la Région, de l'AJA et du Conseil Général de l'Yonne), et étude sur la réalisation d'un centre de pré-formation,

4 – La création d'un Conseil Général des jeunes pourrait être envisagée,

5 – Aide au club de Tir à l'Arc de Briennon.

Je vous proposerai qu'une aide de 1 000 € par mois soit accordée à l'équipe encadrant ce club, pépinière d'athlètes olympiques.

*

IX– MOYENS GENERAUX

Cette politique comprend notamment les domaines suivants : le patrimoine départemental, le fonctionnement des services, les dépenses de personnel, le remboursement de la dette départementale, les relations publiques.

a – Dépenses liées à nos systèmes d'information.

Parmi les opérations nouvelles qui pourraient être proposées pour 2009, figurent :

- acquisition de logiciels pour la Direction des Routes (TOPO/ORTHO),
- acquisition d'un logiciel « cadastre » (« aide aux communes »),
- développement du site WEB du Conseil Général de l'Yonne.

Deux dépenses sont pratiquement obligatoires :

- changement des deux autocommutateurs de Michelet et Perrigny, devenus obsolètes (350 000 €).
- prise en compte de l'augmentation des dépenses de communications téléphoniques et informatiques.

A ce jour, je n'ai pas envisagé de prévoir une dotation pour notre adhésion à « ebourgogne » (150 000 €).

b - Dépenses liées aux ressources humaines.

Je vous proposerai que notre effort en matière de création d'emploi porte sur les secteurs suivants :

- « déprécarisation »,
- assistance technique aux collectivités (ATC),
- application des mesures législatives dans le domaine social.

Hors ces créations, la situation financière impose d'être vigilant sur la création de postes budgétaires et de rechercher plutôt les redéploiements de personnel.

Considérant que la démarche « développement durable » ne doit pas être seulement exigée de la part de nos interlocuteurs mais également de la part des agents de notre collectivité, je vous propose que des initiatives soient multipliées pour sensibiliser nos collaborateurs au développement durable.

La rédaction d'un guide à usage interne à notre collectivité pourrait être envisagée, un tel document devant être élaboré par les agents eux-mêmes et pouvant aborder tous les gestes du quotidien : travail administratif, transport, bâtiments.

c - Dépenses de communication

Au cours de l'année 2008, de nombreux événements, actions ont été soutenus par la Direction de la Communication : Festival Musique et Cinéma, Journée des Maires, Nuit du Sport, Coproduction de l'émission de FR3 « La carte aux trésors », Coédition du livre « l'Yonne vue du ciel », Publication du magazine du Département « Au fil de l'Yonne », sans compter toutes les actions menées au quotidien : inaugurations, réalisations de documents de communication, ...

Outre une dotation égale à celle inscrite en 2008, et correspondant aux actions classiques de la Direction de la Communication, quatre opérations pourraient être reconduites ou renouvelées : Festival Musique et Cinéma, Tour de France, calculatrices électroniques pour les collégiens, Journée des Maires (jumelée avec « Cité 89 ») .

EQUILIBRE BUDGETAIRE

Compte tenu du contexte budgétaire particulièrement difficile cette année (évolution de charge de la dette, faiblesse attendue de nos recettes), un examen attentif des dépenses de fonctionnement et d'investissement devra être conduit.

Les mesures suivantes devront vraisemblablement être envisagées :

- recentrer les actions du Département sur les dépenses obligatoires,
- réexaminer les engagements financiers en matière de dépenses, notamment les engagements pluriannuels,
- modifier notre système d'aides.

Telles sont les principales orientations que je vous propose de débattre pour l'année 2009.

Le Président du Conseil Général,

Jean-Marie ROLLAND
Député de l'Yonne